

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre ainsi qu'il suit, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 2 février dernier.

Vue d'ensemble

	Section	Projet BP 2023
Commune	Fonctionnement	8 695 612,64 €
	Investissement	5 488 614,64 €
	Total	14 184 227,28 €
Ecole de Musique et de danse	Fonctionnement	127 094,02 €
	Investissement	2 953,55 €
	Total	130 047,57 €
Port	Fonctionnement	30 313,18 €
	Investissement	40 455,18 €
	Total	70 768,36 €

Le Budget Principal

Les budgets de la commune et de l'école de Musique sont passés en 2022 à la nomenclature M57 (modification de certains articles budgétaires) et le budget du port est passé en M4, toujours assujettie à la TVA.

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, il sera évoqué en second lieu les contours de la section d'investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du projet de budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses au montant de 8 695 612,64 €.

Les dépenses

Le chapitre 011 « Charges à caractère général »

Les charges à caractère général s'établissent à 2 462 600 € contre 2 078 834,91 € au BP 2022, ce qui représente une augmentation de 18,46 %.

Les postes en augmentation sont:

- Les fluides (gaz électricité, carburants) + 340 000 € (+ 68,55 %)
- Les contrats de prestations de service + 17 000 € soit + 10,97 %
- L'alimentation cantine + 10 000 € (+ 9,09 %)
- Les assurances + 24 000 € (+ 50,00 %)
- L'évènementiel pour un total de 96 000 € soit + 12,94 %

Les autres postes sont stables ou en légère augmentation, pour contenir le coût de l'inflation.

Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Les charges de personnel s'établissent à 3 766 500 € contre 3 440 600 € en 2022 soit une augmentation de 325 900 € suite aux augmentations du smic, de la valeur du point, aux avancements d'échelon et de grade et au recrutement de contractuels pour remplacements.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre s'élève à 1 163 650 €, ce qui représente une augmentation de 5,89 % par rapport à 2022.

Les variations significatives sont les suivantes :

- L'indemnité des élus passe à 178 500 € en conséquence de l'augmentation du point.
- La participation à l'école de musique augmente : 73 000 € en 2023 contre 62 000 € en 2022.
- La participation au SIVU Piscine est aussi en hausse : 242 000 € en 2023 au lieu de 192 000 € en 2022.
- La participation au CCAS diminue de 29 000 € sans en impacter le budget (la diminution est consécutive à un transfert de recettes).
- la ligne budgétaire des subventions aux associations augmente de 16,67 % à 210 000 €

Les charges financières inscrites au chapitre 66 en fonctionnement et 16 en investissement

Pour 2023, les prévisions de charge de la dette s'élèvent à :

- 220 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.
- 507 100 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital.

Le chapitre 67 « charges spécifiques »

Ce chapitre à 2 000 € correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Le chapitre 014 « atténuation de produits »

L'application de l'article 55 de la Loi SRU génère pour la commune des pénalités pour carence de logements locatifs sociaux à hauteur de 210 000 € (elles restent donc stables en 2023).

Le financement de la section d'investissement, chapitre « 68 » et « 023 »

La contribution au financement de la section d'investissement s'effectue au travers de l'autofinancement brut qui est composé :

- Des dotations aux amortissements 708 980,10 €
- Du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 161 882,54 €.

Les recettes

La fiscalité : chapitre 73 « impôts et taxes » et chapitre 74 « dotations et participations »

Les taux ne seront pas revalorisés, à l'instar des années précédentes, et la dotation globale de fonctionnement se stabilise. Le produit de la taxe d'habitation a été compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a augmenté de 148 187,00 € mais ce montant sera reversé dans sa totalité à la C.A.R.A en investissement dépense suite au transfert de charges de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les produits des services et produits de gestion, chapitre 70 et 75

L'augmentation de la prévision budgétaire est due aux ré-imputations de la nomenclature M57 par rapport à la M14 du chapitre 74 à 70. Les produits de gestion des revenus des immeubles sont stables pour 2023.

Le chapitre 013 atténuations de charges, en augmentation à 92 000 €, correspond aux remboursements des arrêts maladies, d'emplois aidés et la ré-imputation budgétaire M57 de la participation salariale aux chèques déjeuners.

La section d'investissement

Les dépenses

Les principales propositions de dépenses d'investissement pour 2023 sont :

- Acquisition de véhicules et de matériel pour les services : 100 000 €
- Renouvellement du matériel informatique : 42 700 €
- Matériels divers bâtiments : 39 400 €
- Matériel pour la Police Pluri-communale : 2 700 €
- Matériel pour les manifestations et la communication : 8 600 €
- Plan pluriannuel de vidéoprotection : 40 000 €
- Modules classes et toilettes au groupe scolaire : 29 400 €
- Etude de réfection de la maternelle La taillée : 47 400 €
- Gymnase Meunier, éclairage led : 25 000 €
- Eglise, volets et lapidaire : 35 750 €
- Aménagement de la maternelle Gambetta : 10 000 €
- Piscine, toboggan et bassin : 25 600 €
- Salicorne, éclairage extérieur : 12 000 €
- Gendarmerie, portes et grillage : 21 000 €
- Tennis, remplacement de l'éclairage : 25 000 €
- Mairie, salle du Conseil et local archives : 52 900 €
- Salle richelieu, remplacement du chauffage : 4 500 €
- Agenda d'Accessibilité Programmé : 10 000 €
- Bâtiment Maison France Service et CCAS: 642 000 €
- Pôle technique, isolation du bâtiment : 15 000 €
- Maison de la Seudre 1^{er} tranche : 75 000 €
- Pôle humanitaire 2 modules : 78 539 €
- Travaux et panneaux de voirie communale : 422 000 €
- Marquage routier : 15 000 €
- Plan local d'urbanisme: 10 000 €
- Cimetière allées et columbariums : 48 000 €
- Mobiliers urbains : 15 200 €
- Foot lande porte vestiaire : 3 400 €
- Petites villes de demain : 45 000 €

Total Investissement dépenses 2023 : 1 879 689 €

La poursuite des opérations engagées sur les crédits votés en 2022 :

- Groupe scolaire, toiture isolation
- Eglise, toiture
- Marie Ménagé, toiture
- Mairie, salle du conseil
- Maternelle Gambetta, salle de classe
- Marché couvert, façade et toiture
- Tennis, toiture terrasse
- Rénovation Pont Pierre de Campet
- Aménagement pôle technique
- Aménagement pistes cyclables
- Urbanisme PLU et RLP
- La Gare : Pôle Multimodal
- Plan accessibilité
- Rives Seudre et écluses
- Bâche incendie
- Stade de football de la Lande, éclairage terrain.

Les recettes

Le financement de la section d'investissement s'effectue de la manière suivante :

- 161 882,54 € résultant du virement de la section de fonctionnement
- 1 094 392,27 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 256 365,73 € d'excédent d'investissement reporté
- 851 415,00 € de produits de cessions des immobilisations
- 200 000,00 € provenant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 60 000,00 € de taxe d'aménagement
- 474 689 ,00 € d'emprunts
- 200 000,00 € d'écritures d'ordre (SDEER)
- 708 980,10 € d'amortissement
- 261 291,00 € de subventions (Etat, département...)

Le Budget Annexe de L'Ecole de Musique et de Danse

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe de l'Ecole de Musique et de Danse s'équilibre au montant de 127 094,02 € et varie de + 6,06 % par rapport au BP 2022. L'augmentation est due à la revalorisation de la valeur du point et au reclassement indiciaire, mais est compensée par la reprise d'activité de l'école de musique et la participation communale.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 2 953,55 €. Elle comprend les amortissements, l'excédent reporté pour l'achat de matériels et instruments musicaux.

Le Budget Annexe du Port (H.T.)

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe du Port de Ribérou s'équilibre à 30 313,18 € avec :

- En dépenses, les fournitures pour les pontons et les dotations aux amortissements.
- En recettes, les droits de stationnement et l'excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 40 455,18 €. Elle comprend les amortissements, l'excédent reporté et l'achat de pontons.

